



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Flandres

# GAGNEZ DU TEMPS AVEC LA DÉCLARATION DE NAISSANCE DEPUIS VOTRE COMPTE AMELI !

**Vous avez déclaré votre enfant à la mairie ?**



Attendez 5 jours puis  
déclarez la naissance  
depuis votre compte ameli



Votre enfant est maintenant  
inscrit sur votre carte vitale,  
pensez à la mettre à jour



Bénéficiez d'une prise  
en charge immédiate des  
soins et des médicaments  
de votre enfant



Scannez-moi !

